

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Education Scolaire
Service Petite Enfance
JPB/CT/SDS/SF

N°453/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Signature d'un contrat avec Madame Claude Thermidor-Colnet, Psychologue, pour des séances de supervision d'équipes des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) pour l'année 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant, qu'afin de répondre aux critères de subventionnement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Ville souhaite faire appel à un professionnel qui aura en charge les séances de supervision d'équipes des lieux d'accueils enfants-parents (LAEP),

Considérant que pour l'année 2023, les équipes des lieux d'accueils enfants-parents (LAEP) bénéficieront de 11 séances de supervision sur une durée de 11 mois,

Considérant la proposition de Madame Thermidor-Colnet, Psychologue.

DECIDE

- **De signer** avec Madame Thermidor-Colnet, sise 7 bis rue de l'Egalité à Saint-Brice –sous-Forêt (95350), le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 650€ TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

22 DEC. 2022

Mis en ligne, le :

27 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Florence SANTA MARIA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature d'un contrat avec Madame Claude Thermidor-Colnet,

Objet de l'acte : Psychologue, pour des séances de supervision d'équipes des lieux
d'accueil enfants-parents (LAEP) pour l'année 2023.

.....
Date de décision: 19/12/2022

Date de réception de l'accusé 22/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION453

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221219-2022DECISION453-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 453.pdf (99_AI-095-219502770-20221219-
2022DECISION453-AI-1-1_1.pdf)